

## FONDS DES MÉDIAS DU CANADA

### GRUPE DE TRAVAIL SUR LE VOLET EXPÉRIMENTAL

Le 3 octobre 2019

#### Introduction

Le Groupe de travail sur le Volet expérimental 2019-2020 abordera les thèmes suivants :

1. **Résumé des changements récents**
2. **Proportion de jeux par rapport aux autres types de contenu**
3. **Représentation**
4. **Programme pour les webséries**
5. **Survol du Programme de partenariats avec des accélérateurs**

#### 1. Résumé des changements récents

##### *Politique de récupération du Programme pour les projets commerciaux (2PC)*

Le 2PC a été mis sur pied en 2016-2017 en partie pour répondre aux besoins et aux demandes des intervenants du secteur des médias numériques et en partie pour donner suite au Rapport d'évaluation du programme du ministère du Patrimoine canadien de novembre 2015, qui faisait état d'une tension conflictuelle entre les objectifs d'innovation et les visées commerciales du Volet expérimental.

Si Patrimoine canadien a accepté la demande du FMC, qui souhaitait lancer un programme du Volet expérimental axé davantage sur le succès commercial, il a néanmoins exigé que les projets pensés dans un esprit commercial fassent preuve d'innovation dans une certaine mesure.

Dans les années qui ont suivi la mise en œuvre du 2PC, malgré un rééquilibrage constant pour assurer le caractère distinctif de chacun des programmes, le FMC a souvent reçu des commentaires sur le manque de distinction entre ce programme et le Programme d'innovation du Volet expérimental. Ainsi, plutôt que d'instaurer une nouvelle politique de récupération pour tous les programmes interactifs expérimentaux comme il en avait l'intention, le FMC a adopté une démarche qui permettra à la fois d'encourager l'augmentation des demandes présentées au titre du 2PC et d'intégrer un nouveau mode de récupération qui sera plus facile à comprendre et plus prévisible pour les requérants, tout en évitant les longues négociations entre ces derniers et leurs éditeurs ou distributeurs.

En 2019-2020, le FMC a éliminé la politique de récupération normalisée du 2PC, en vertu de laquelle un requérant pouvait déduire les commissions, les honoraires, les dépenses et les coûts liés à l'amélioration du projet avant que le FMC récupère sa part des revenus. Il l'a remplacée par une politique simplifiée qui permet aux requérants d'avoir un portrait clair de la participation du FMC, et au FMC de recevoir une part uniforme, prévisible et automatique des recettes (et des profits) de tous les projets.

En particulier, conformément à la nouvelle politique de récupération, le FMC reçoit 15 % des revenus bruts de tous les projets, y compris à l'étape des profits, avant toute déduction.

Cette politique vise également à éliminer les négociations sur les dépenses déductibles liées à l'amélioration du projet puisque la somme due au FMC est calculée à partir des revenus bruts. Il n'est donc plus nécessaire de suivre ni de vérifier chacun des processus uniques de chacun des projets, une procédure imprévisible et lourde sur le plan administratif, tant pour les producteurs que le FMC (et l'Administrateur des programmes du FMC).

À l'heure actuelle, il est trop tôt pour faire état des résultats de la nouvelle politique de récupération du 2PC.

#### *Mise en place des programmes de conceptualisation et de prototypage*

Avant 2019-2020, le FMC divisait le financement d'un projet en trois étapes dans le cadre de son Programme d'innovation (prototypage, production et mise en marché) et en deux étapes dans le 2PC (production et mise en marché). Cette méthode a été bénéfique pour l'industrie, mais il est de plus en plus important de consacrer des ressources à un projet au tout début du processus de développement. Cette démarche permet la conceptualisation et le développement d'un projet de A à Z, à une étape où il y a une marge de manœuvre accrue en ce qui concerne les calendriers, les produits livrables et les résultats tangibles.

Par ailleurs, lorsque des ressources accrues sont consacrées aux premières étapes d'un projet, les producteurs et les studios bénéficient de davantage de soutien pour mieux faire correspondre leur projet en vue d'obtenir de l'aide aux étapes ultérieures de financement du Volet expérimental.

C'est pourquoi, en 2019-2020, le FMC a établi l'étape de conceptualisation et a créé un programme distinct d'aide au prototypage accessible aux projets innovateurs et aux projets commerciaux.

En vertu du Programme de conceptualisation, le FMC octroie un soutien financier (jusqu'à concurrence de 15 000 \$) selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Il a simplifié le processus de demande, imposé une limite de une demande par requérant et mis l'accent sur les producteurs qui n'ont jamais reçu de financement au titre du Volet expérimental.

#### *Combinaison des étapes de la production et de la mise en marché*

À l'extrémité opposée du cycle d'un projet, le FMC a toujours attribué une aide distincte aux projets à l'étape de la mise en marché et de la promotion.

De nombreux intervenants ont confié au FMC que l'aide à la mise en marché devrait faire partie de la stratégie de production d'un projet et que l'évaluation du plan de mise en marché était cruciale à l'étape de la production pour mesurer le succès potentiel d'un projet. En outre, les intervenants ont insisté sur l'importance d'établir un auditoire et de susciter un intérêt envers le projet le plus tôt possible au cours du processus de production.

Depuis 2019-2020, les requérants qui présentent une demande d'aide à la production doivent indiquer un pourcentage des coûts de mise en marché et de promotion dans le devis de production.

Dans l'immédiat, le FMC n'élimine pas l'étape distincte de l'aide à la mise en marché pour veiller à ce que les projets qui ont été soutenus à l'étape de la production continuent d'y avoir accès. Au cours des prochaines années, le pilier de la mise en marché sera progressivement éliminé.

Enfin, dans le cadre du 2PC et du Programme d'innovation, le FMC a augmenté sa contribution maximale à l'étape de la production, pour la porter à 1,5 million de dollars, pour les projets auxquels des dépenses importantes en mise en marché ont été ajoutées.

#### *Partenariat FMC–Fonds Shaw-Rocket pour le contenu numérique destiné aux enfants*

Compte tenu de la migration des émissions pour enfants vers les plateformes Web et du mandat du FMC de soutenir les émissions pour enfants et jeunes conformément à l'entente de contribution, en 2019-2020, le FMC s'est associé avec le Fonds Shaw-Rocket en vue d'offrir un programme pilote destiné au contenu pour enfants dans le cadre du Volet expérimental.

Pour ce programme, le FMC retenu un modèle qu'il avait déjà adopté pour d'autres programmes. Ainsi, les deux parties contribuent au financement, mais les projets doivent d'abord être soumis au Fonds Shaw-Rocket, qui soumet ensuite une liste des projets évalués à l'approbation du FMC.

L'initiative vise à créer des débouchés pour les créateurs de contenu canadiens qui produisent des séries d'animation numériques destinées aux enfants et à encourager l'utilisation de nouvelles technologies. Les projets financés font l'objet d'un processus de sélection; ils sont évalués et éventuellement choisis par un comité composé de représentants du FMC et du Fonds Shaw-Rocket à l'aide d'une grille d'évaluation.

Les premiers résultats du Programme sont très positifs : 39 demandes reçues, sept projets financés, chacun ayant reçu en moyenne 314 000 \$ par projet. Trois projets proviennent du Québec, trois, de l'Ontario et un, de la Colombie-Britannique.

## *Établissement du Programme de développement de séries de fiction de format court avec le Fonds indépendant de production*

Pour continuer de répondre aux besoins changeants du secteur des webséries de courte durée et à la nécessité d'octroyer des ressources accrues à l'étape de développement, le FMC et le Fonds indépendant de production (FIP) se sont associés pour offrir un nouveau programme de financement pour le développement de webséries de fiction de format court.

Ce programme ne sera ouvert qu'en mars 2020 (et sera financé par des fonds de l'exercice 2020-2021 du FMC), mais le partenariat a été annoncé en juillet 2019 pour faire la promotion du programme et préparer l'industrie.

L'objectif ultime du partenariat est de faire en sorte que la qualité des projets financés par le truchement du programme attirera les plateformes numériques, les distributeurs et les télédiffuseurs ayant du contenu prêts à être peaufiné pour passer à l'étape de la production.

Les lecteurs trouveront de plus amples détails dans les Principes directeurs du programme<sup>1</sup>.

### **2. Proportion de jeux par rapport aux autres types de contenu**

En 2016-2017, pour corriger le déséquilibre entre les objectifs contradictoires d'innovation et de commercialisation au sein du Volet expérimental, le FMC a créé le Programme pour les projets commerciaux (2PC). Malgré tout, les projets pensés dans un esprit commercial devaient faire preuve d'innovation dans une certaine mesure, conformément aux exigences du Programme.

L'une des premières distinctions entre les deux programmes était que le Programme d'innovation offrait une aide au prototypage, à la production ainsi qu'à la mise en marché et à la promotion, alors que le 2PC n'offrait qu'une aide à la production. Néanmoins, en 2018-2019, le 2PC a commencé à financer des projets à l'étape du prototypage et à celle de la mise en marché et de la promotion<sup>2</sup>. Ce nouvel accès à du financement a pour objectif d'offrir aux projets commerciaux d'autres ressources pour faire leur promotion sur le marché, trouver un auditoire et peut-être accroître le rendement des investissements du FMC. Toutefois, cette politique a eu un effet secondaire : la frontière entre les deux programmes est devenue encore plus floue.

Du reste, malgré l'accent mis sur le succès commercial au sein du 2PC, aucune distinction n'est faite entre les types de contenu admissibles aux deux programmes. Si le FMC croyait que les types de projets pensés dans un esprit commercial (comme les jeux) trouveraient naturellement leur place dans le 2PC, les chiffres ne lui donnent pas raison. En 2018-2019, les jeux ont constitué 74 % des demandes soumises au 2PC<sup>3</sup>. Du côté du Programme d'innovation — production, les jeux ont constitué 64 % des demandes soumises en 2018-2019 et 61 % des demandes pour la

<sup>1</sup> <https://cmf-fmc.ca/getattachment/8e32a7a1-b152-4c7c-831e-4be36a27f3ea/attachment.aspx>.

<sup>2</sup> Comme il a été mentionné, depuis 2019-2020, l'aide à la mise en marché et à la promotion du Programme d'innovation et du 2PC a été intégrée à l'aide à la production de chacun des programmes.

<sup>3</sup> En 2018-2019. La date limite 2019-2020 pour les dépôts des demandes au 2PC n'est pas encore passée.

première ronde de financement de 2019-2020. Toutefois, en juin 2019, neuf projets financés sur dix étaient des jeux.

Dans les années ayant suivi la mise en place du 2PC, malgré un rééquilibrage constant pour assurer le caractère distinctif de chacun des programmes, la demande envers le 2PC n'a pas suivi le rythme des demandes présentées au titre du Programme d'innovation (voir la figure 1 de l'annexe A). De plus, comme les notes d'évaluation reçues par les projets admissibles au 2PC sont inférieures à celles des projets du Programme d'innovation (figure 2 de l'annexe A), le FMC a parfois transféré des fonds du 2PC (qui aurait autrement financé des projets à note faible) au Programme d'innovation (pour soutenir un nombre accru de projets à la note supérieure).

Bref, les deux programmes continuent de financer les mêmes types de contenu, de soutenir presque les mêmes activités de financement et, même si le FMC a tenté d'atténuer les tensions concurrentielles inhérentes au Volet expérimental, une nouvelle tension est apparue, puisque les producteurs privilégient nettement un programme par rapport à l'autre. Le FMC remarque également que, jusqu'en 2019-2020, sa contribution au Programme d'innovation et les modalités de la politique de récupération de ce programme étaient plus avantageuses que celles du 2PC, ce qui a accentué le statut de « chouchou » du premier et fait croître la demande. Il est trop tôt pour mesurer les effets des récents changements, mais le FMC continue de suivre les résultats et il en fera rapport le plus rapidement possible.

Au cours des dernières années, le FMC a modifié les principales exigences des programmes pour les différencier le plus possible (il a notamment apporté des changements à la Politique de récupération du 2PC en 2019-2020). Il souhaite maintenant obtenir les commentaires des intervenants au sujet d'une nouvelle stratégie à adopter pour veiller à ce que les deux programmes répondent aux besoins dynamiques et distincts du secteur des médias numériques.

**À la lumière de ce qui précède, le FMC devrait-il revoir la division actuelle du Volet expérimental (innovation vs visées commerciales), pour séparer plutôt la part interactive du Volet entre les jeux et les autres types de contenu ?**

**Devrait-il plutôt conserver les deux programmes, mais limiter l'accès des jeux, en établissant un pourcentage maximal de ce type de contenu à chaque ronde de chaque programme ? Ou est-ce que le FMC devrait revenir à un Volet expérimental qui ne compte qu'un seul programme pour soutenir tous les types de projets ?**

**Si des fonds étaient réservés aux jeux, les projets seraient en concurrence avec des contenus semblables et les chances des autres types de contenu d'obtenir du financement seraient accrues (ce qui, à la clé, équilibrerait le Volet expérimental). Quels seraient les effets négatifs d'une telle initiative ?**

En moyenne, au cours des trois dernières années, une part de 65 % du budget du Volet expérimental a été octroyée à des jeux (figure 3 de l'annexe A), cette proportion ayant atteint un sommet, à 68 %, en 2015-2016.

**Compte tenu de ces chiffres, si le FMC divisait ainsi son Volet expérimental, quel serait le pourcentage approprié à réserver aux jeux et aux autres types de contenu ?**

**À condition que le FMC veille à ce que les pourcentages demeurent suffisamment flexibles pour être modifiés si le FMC juge que, en raison de la qualité des projets admissibles dans un sous-volet, l'allocation budgétaire définie ne mérite pas d'être entièrement accordée, serait-il généralement accepté qu'il réserve environ 60 % du budget total du Volet expérimental aux jeux et environ 40 % aux autres projets ?**

**Enfin, comme les projets du Volet expérimental ont parfois des composantes qui ne relèvent pas que d'un seul type de contenu (p. ex., des projets de RV sont des jeux ou possèdent des éléments de jeux), si le FMC décidait de réorganiser ses programmes interactifs du Volet expérimental en jeux et autres projets interactifs, quels devraient être les paramètres pour considérer un projet comme un jeu ?**

### **3. Représentation**

Le Volet expérimental du FMC a pour mandat de financer « la création de contenu non linéaire et avant-gardiste et d'applications créées exclusivement pour les plateformes numériques et les projets conçus pour aider au développement du secteur audiovisuel canadien<sup>4</sup> ».

Malgré l'objectif de soutenir des projets de tout le Canada, certaines régions obtiennent une part beaucoup plus importante du financement du Volet expérimental. Tel qu'il est illustré dans la figure 4 de l'annexe A, au cours de la période de cinq ans allant de 2014-2015 à 2018-2019, le Québec, l'Ontario et Colombie-Britannique ont été les trois premières provinces en ce qui a trait au nombre de demandes approuvées, mais le Québec et l'Ontario sont bien loin devant. En ce qui a trait au soutien financier total, ces deux provinces sont également en tête (figure 5 de l'annexe A).

Le FMC réexamine actuellement ses politiques et ses processus afin de faire en sorte que les requérants de tout le pays considèrent que les exigences, les attentes et les résultats sont normalisés, uniformes et appliqués également à tous les requérants potentiels et que ces derniers aient un accès juste au financement du Volet expérimental.

En plus du fait que deux provinces reçoivent une part importante de tous les fonds du Volet expérimental, comme il est illustré dans la figure 6 de l'annexe A, au cours de la période de trois ans qui va de 2016-2017 à 2018-2019, Montréal (46 %) et Toronto (37 %) se placent devant le reste du Canada (19 %) en ce qui a trait aux taux d'approbation de projets au titre du Volet expérimental. On pourrait faire valoir que les sociétés de production de médias numériques interactifs se concentrent dans les deux plus grandes villes du pays dans leur marché linguistique respectif et que cette concentration attire justement des sociétés au rendement supérieur en

---

<sup>4</sup> *Contribution du ministère du Patrimoine canadien au Fonds des médias du Canada 2019-2020*, préambule, p. 1.

raison du niveau de ressources et de personnel dans ces marchés. Néanmoins, le manque de représentation des autres régions du pays doit être réglé.

Dans la détermination des causes fondamentales d'un résultat, il faut généralement étudier une variété de facteurs qui influent sur ce résultat. Les différents régimes de crédit d'impôt, la familiarité des requérants avec les exigences du FMC et les occasions de travailler dans une société non canadienne à des projets non admissibles au FMC, entre autres, jouent probablement tous un rôle dans le nombre de requérants d'une région donnée et la mesure dans laquelle ils réussissent à obtenir du financement. Ces facteurs s'appliquent également en ce qui concerne le soutien de projets régionaux dans le cadre du Volet convergent.

Récemment, le FMC a entrepris des discussions avec des intervenants régionaux en vue d'établir des stratégies pour accroître la représentation régionale au sein du Volet expérimental. Certains commentaires proposaient des améliorations aux Principes directeurs, aux formulaires et au processus de demande du FMC, mais aucun point négatif soulevé ne se rapportait uniquement aux requérants régionaux. Des parties prenantes de tous les programmes du FMC (des volets expérimental et convergent) ont indiqué que le processus de demande était long, coûteux et déroutant. Ces commentaires sont toujours pris en considération dans l'élaboration des politiques, afin que ces dernières précisent bien les obligations auxquelles les demandes doivent répondre, tout en assurant un processus le plus simple et convivial possible. Le FMC cherche toujours à trouver cet équilibre année après année — un exercice complexe en raison de la diversité de ses programmes.

**Le FMC continuera de simplifier son processus de demande le plus possible, mais il cherche à obtenir l'avis des intervenants au sujet de facteurs supplémentaires à prendre en considération d'un point de vue régional lorsqu'il modifiera ses exigences en matière de demandes.**

Parmi les stratégies mises en place pour aider les nouveaux requérants à accéder au financement du FMC, citons la mise sur pied du Programme de conceptualisation (que nous avons abordée dans la première section). Dans la conception de ce programme, le FMC a visé à ce qu'il soit peu coûteux sur le plan administratif tout en offrant à de nouveaux requérants un point d'entrée facile au Volet expérimental. Par ailleurs, après avoir reçu du financement du programme, les requérants sont en mesure de peaufiner leur projet afin qu'il soit concurrentiel et qu'il puisse recevoir d'autres fonds du Volet expérimental.

Le budget du programme est attribué selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». La contribution maximale du programme à un projet est de 15 000 \$. Les résultats du Programme de conceptualisation par province (figure 7 de l'annexe A) sont les suivants : 14 projets ont été soumis par des sociétés du Québec; 18, par des sociétés de l'Ontario; et 11, par des sociétés de toutes les autres provinces confondues.

Selon le FMC, le principe du « premier arrivé, premier servi » offre une belle occasion d'accroître le nombre de requérants régionaux au sein du Volet expérimental.

Même si ces premières étapes sont importantes, le FMC admet qu'il doit faire croître la représentation au sein du Volet expérimental selon différents angles. Il demande donc l'avis des intervenants sur les thèmes suivants :

- **Conformément à l'entente de contribution entre le FMC et Patrimoine canadien, les fonds des programmes du Volet expérimental doivent être octroyés à la suite d'un processus de sélection. Toutefois, certains ont suggéré au FMC d'établir des plafonds quant à la part du financement du Volet expérimental pouvant être attribuée dans une province ou un territoire précis (un peu comme le FMC le fait dans le cadre de sa Prime pour la production régionale de langue anglaise<sup>5</sup>).**

**Ces stratégies permettraient peut-être d'assurer une répartition égale des fonds du Volet expérimental d'un bout à l'autre du pays, mais elle représente également une restriction artificielle qui risque de faire en sorte que le FMC finance des projets qui ont obtenu une note plus faible que d'autres.**

**Cette démarche serait-elle bien accueillie par les intervenants ? Quelles stratégies pourraient être mises en œuvre pour atténuer tout effet négatif ?**

- **Le FMC devrait-il réserver le Programme de conceptualisation uniquement aux requérants régionaux ?**
- **Quelles autres mesures le FMC pourrait-il adopter dans les programmes du Volet expérimental pour accroître l'accès des provinces et des territoires sous-représentés ?**

#### **4. Programme pour les webséries**

En plus du 2PC, le FMC a mis sur pied, en 2016-2017, le Programme pilote pour les webséries, qui finance du contenu linéaire créé pour le Web.

Depuis la création du programme, le FMC a ajouté les documentaires aux genres admissibles. En 2018-2019, 25 % des fonds du programme ont été octroyés à des projets pour enfants et jeunes, et le reste, à des dramatiques; aucun documentaire n'a été financé cette année-là.

Pour suivre la demande envers le Programme pilote pour les webséries, le budget de celui-ci est passé de deux millions de dollars en 2016-2017 à quatre millions en 2019-2020 (voir la figure 8 de l'annexe A).

---

<sup>5</sup> Précisons toutefois que la Prime est un programme fondé sur le principe du « premier arrivé, premier servi », alors que les plafonds qui seraient imposés dans le Volet expérimental s'appliqueraient majoritairement à des programmes sélectifs.



**Compte tenu de la demande envers le programme jusqu'à présent et de la hausse de la taille des devis de production (figure 9 de l'annexe A), le FMC cherche à obtenir l'avis des intervenants sur la possibilité de resserrer ou d'assouplir les critères d'admissibilité.**

Le Programme fait partie du Volet expérimental en raison de l'exigence du Volet convergent voulant que les projets doivent obtenir des droits de diffusion d'un télédiffuseur titulaire d'une licence du CRTC. Cependant, le FMC a récemment modifié sa définition de « télédiffuseur canadien » pour inclure certaines plateformes en ligne.

Même si, dans l'immédiat, seules les plateformes Web détenues et contrôlées par un télédiffuseur ou une entreprise de distribution de radiodiffusion (EDR) pourront déclencher du financement, le FMC croit que, dans l'avenir, le Programme pilote pour les webséries correspondra peut-être davantage aux autres programmes qui financent du contenu linéaire et il poursuit ses discussions sur la politique du programme avec Patrimoine canadien.

## **5. Survol du Programme de partenariats avec des accélérateurs**

Créé en 2013-2014, le Programme de partenariats avec des accélérateurs (2PA) vise à offrir aux producteurs de projets de médias numériques un meilleur accès aux marchés, à du mentorat et à des capitaux. Dans le cadre du programme, le FMC souhaite mettre des accélérateurs canadiens et étrangers en relation avec des sociétés ayant déjà reçu de l'aide à la production au titre du Volet expérimental du FMC.

Le 2PA a permis aux sociétés bénéficiaires de progresser sur le marché (conclusion de partenariats, hausse de la clientèle ou obtention de financement), de renforcer leurs capacités commerciales grâce au mentorat et à la formation en plus de percer des marchés étrangers (États-Unis, Amérique latine, Europe, Asie). Résultat direct du programme : plusieurs bénéficiaires ont conclu des partenariats stratégiques avec de grands joueurs de l'industrie, comme Sony, Microsoft, Nickelodeon, Sanrio et Nintendo. Bien que l'obtention de financement ou la génération de revenus demeurent des points faibles, certains bénéficiaires du programme ont remporté un succès remarquable, ayant atteint des ventes directes aux consommateurs de plus de un million de dollars ou attiré des investissements en capital de risque de près de cinq millions pour leur entreprise.

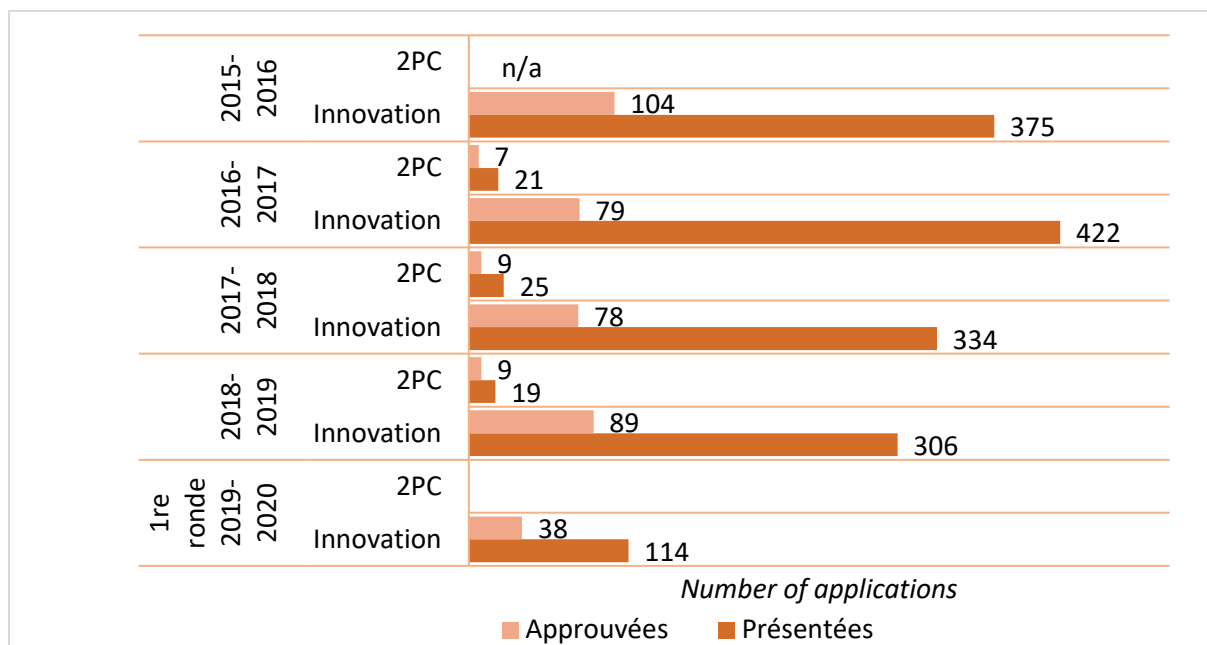
À l'heure actuelle, les clients du 2PA ont accès à un réseau de 36 accélérateurs partenaires de cinq provinces (Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario, Québec et Île-du-Prince-Édouard) et de cinq pays (États-Unis, Royaume-Uni, France, Estonie et Inde). Par le partenariat du FMC avec le Réseau canadien des médias numériques (RCMN), les bénéficiaires du 2PA ont également accès au financement et au soutien du programme Soft Landing du RCMN en vue de pénétrer de nouveaux marchés étrangers. Pour l'avenir, le FMC tentera de maintenir un portefeuille hétérogène de partenaires pour s'assurer que les clients du 2PA bénéficient du soutien dont ils ont besoin dans leur région. En outre, il est ouvert aux propositions de partenariat avec un accélérateur qui n'est pas encore approuvé par le FMC soumises par un producteur.

La figure 10, à l'annexe A, illustre les résultats du programme depuis sa création.

Le FMC continuera de faire connaître le programme au sein du milieu des médias numériques ainsi que de renforcer ses partenariats et ses alliances stratégiques avec des accélérateurs admissibles au Canada et à l'étranger pour ouvrir d'autres marchés et offrir de nouveaux débouchés aux projets financés par le FMC.

## ANNEXE A

### 1. Demande envers le Programme d'innovation et le Programme pour les projets commerciaux (toutes activités de financement confondues)



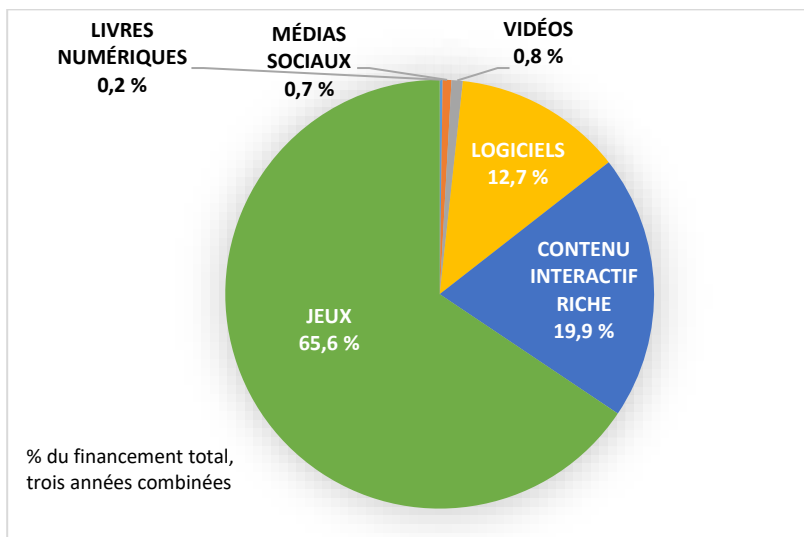
**Remarque :** La date limite 2019-2020 pour les dépôts des demandes au 2PC n'est pas encore passée.

### 2. Programme d'innovation et Programme pour les projets commerciaux : notes les plus basses obtenues par les projets ayant reçu du financement<sup>6</sup>

Sur 100	Première ronde de 2016-2017	Deuxième ronde de 2016-2017	Première ronde de 2017-2018	Deuxième ronde de 2017-2018	Première ronde de 2018-2019	Deuxième ronde de 2018-2019	Première ronde de 2019-2020
Programme d'innovation — production	78,8	73,0	73,0	74,0	74,7	68,9	76,2
2PC	66,9	S.O.	66,1	S.O.	66,7	S.O.	S.O.

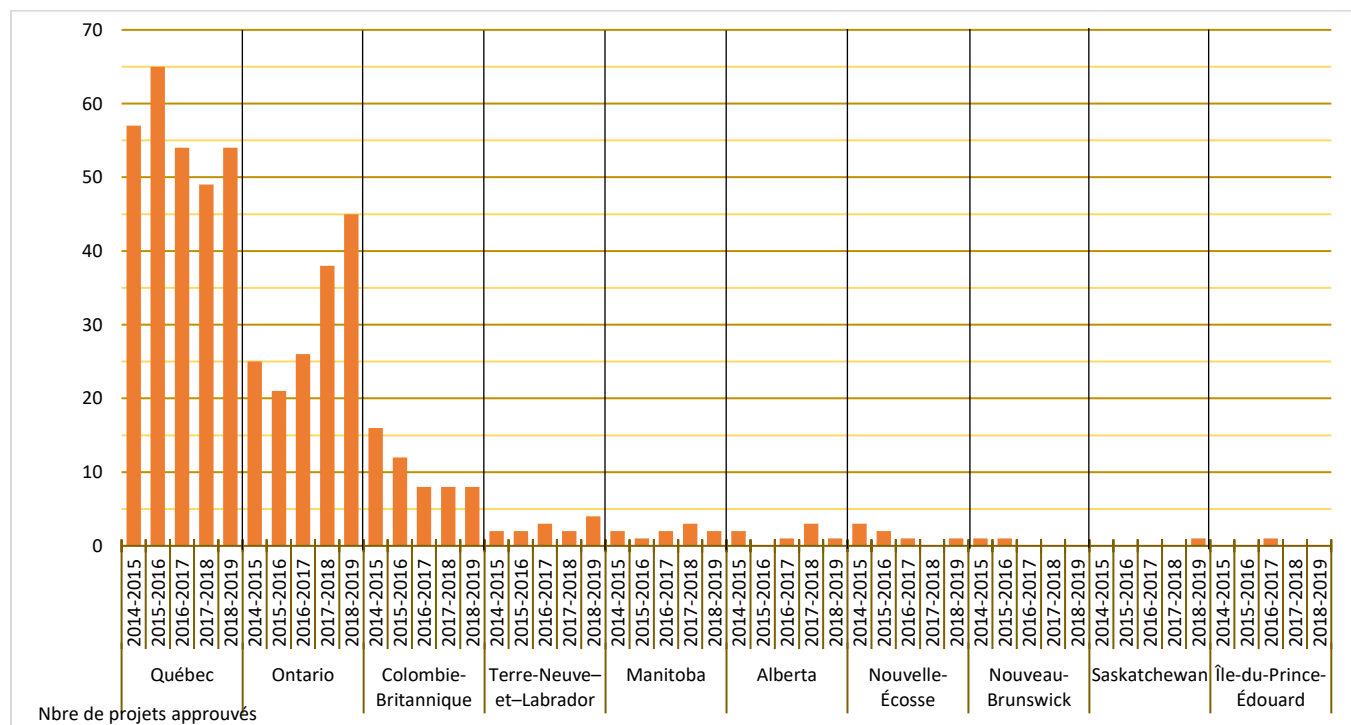
<sup>6</sup> Selon les résultats des évaluations et les sommes disponibles.

### 3. Programme d'innovation et Programme pour les projets commerciaux : financement par type de contenu



### 4. Représentation régionale au sein des programmes du Volet expérimental

Programmes d'innovation, pour les projets commerciaux et pour les webséries<sup>7</sup>

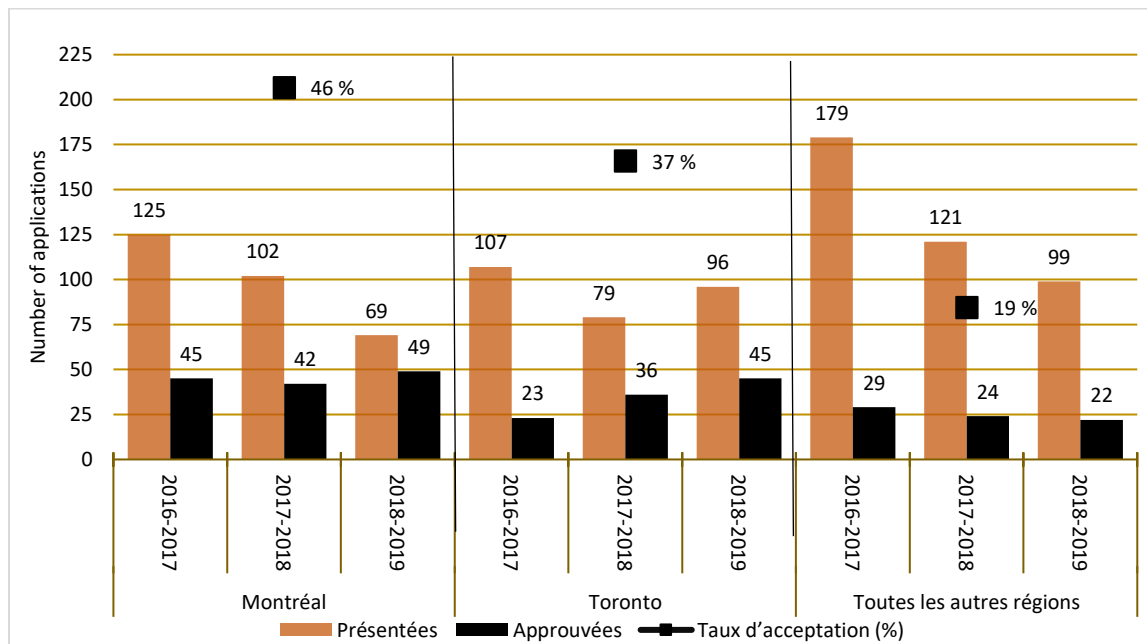


<sup>7</sup> Aucun projet du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut n'a reçu de financement pendant cette période.

5. Financement dans le cadre du Volet expérimental (en millions de dollars), tous programmes et étapes de financement confondus<sup>8</sup>

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Alberta	0,0	0,7	0,0	0,6	1,0	0,2
Colombie-Britannique	7,5	4,9	5,4	4,1	2,1	4,1
Manitoba	0,7	0,3	1,2	1,2	1,1	0,9
Nouveau-Brunswick	0,0	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0
Terre-Neuve-et-Labrador	0,0	0,6	1,0	0,0	1,7	1,4
Nouvelle-Écosse	0,8	1,0	0,6	0,3	0,0	0,7
Ontario	6,7	10,5	7,7	11,3	15,9	16,9
Île-du-Prince-Édouard	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Québec	19,3	21,5	26,1	24,0	20,1	18,2
Saskatchewan	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	35,0	39,8	42,3	41,7	41,9	42,5

6. Provenance des demandes au Volet expérimental : Toronto, Montréal, reste du Canada

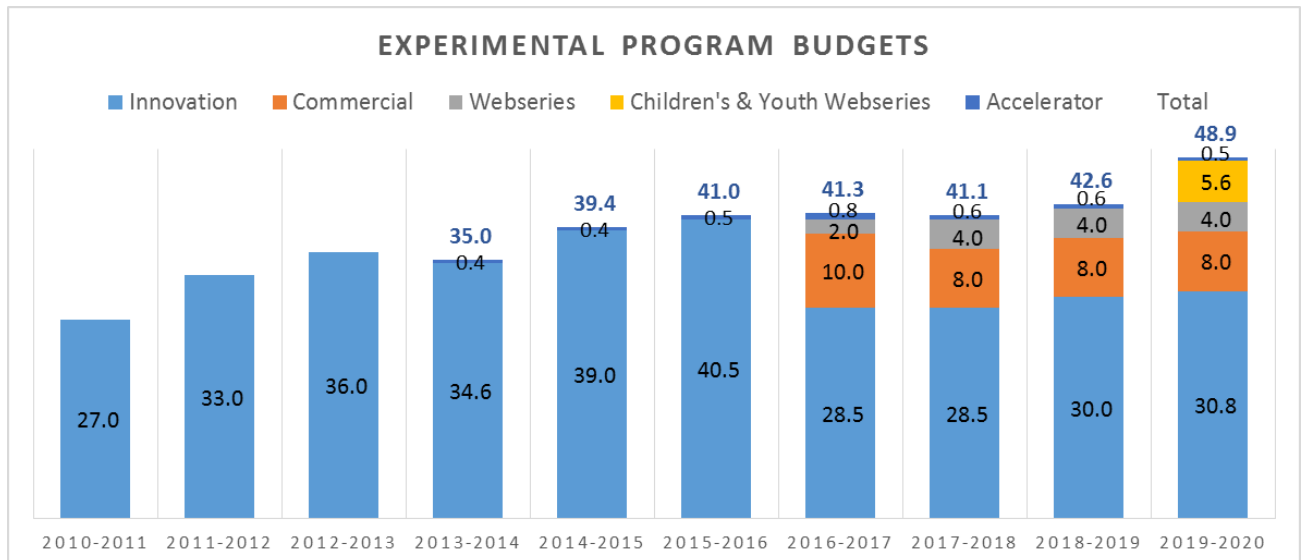


<sup>8</sup> Aucun projet du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut n'a reçu de financement pendant cette période.

7. Premiers résultats du Programme de conceptualisation par province<sup>9</sup>

	<i>N<sup>bre</sup> de demandes</i>	<i>%</i>
Québec	18	41,9 %
Ontario	14	32,6 %
Colombie-Britannique	5	11,6 %
Alberta	3	7,0 %
Manitoba	1	2,3 %
Nouveau-Brunswick	1	2,3 %
Saskatchewan	1	2,3 %
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,0 %
Nouvelle-Écosse	0	0,0 %
Î.-P.-É.	0	0,0 %
Total	43	100,0 %

8. Budget des programmes du Volet expérimental, de 2010-2011 à 2019-2020



<sup>9</sup> Aucun projet du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut n'a reçu de financement.

9. Programme pour les webséries, moyennes

	<i>2015-2016</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2017-2018</i>	<i>2018-2019</i>
Contribution moyenne (k\$)	S.O.	200	221	216
Devis moyen (k\$)	S.O.	428	474	679
Contribution moyenne (%)	S.O.	47 %	47 %	32 %

10. Résultats du Programme de partenariats avec des accélérateurs

	<i>2013-2014</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2015-2016</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2017-2018</i>	<i>2018-2019</i>
<b>Nombre de projets financés</b>	12	12	16	21	15	16
<b>Nombre d'accélérateurs participant à des projets</b>	9	10	11	11	11	10